

## REUNION PUBLIQUE DU 5 JUILLET 2007

Présidence de M<sup>me</sup> Josette MICHAUX, Présidente.

MM. FANIEL et SOBRY siègent au bureau en qualité de secrétaires.

La réunion est ouverte à 15 h 10.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- N'oubliez pas de mettre vos GSM sur le mode silence, s'il vous plaît. Monsieur le Gouverneur, Madame la Greffière provinciale, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues, je déclare la réunion de ce jour ouverte.

MM. les Chefs de groupe, avez-vous des excusés, Monsieur BECKERS?

M. BECKERS.- Oui, trois personnes à excuser, MM. GILLON, BRAUN et...

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Pour le groupe PS, M<sup>me</sup> la Présidente, M<sup>me</sup> Yolande LAMBRIX, M. Marc FOCCROULE absents et M. Marc YERNA, arrivera en retard.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DODRIMONT ?

M. DODRIMONT.- M. STEIN.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- M<sup>mes</sup> BINET et LAMBINON.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Avez-vous des nouvelles de M<sup>me</sup> LAMBINON ?

M. DRION.- Oui, état stationnaire, M<sup>me</sup> la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Vous lui remettrez notre bonjour.

**I.- Ordre du jour**

(Voir procès-verbal officiel).

**II.- Ordre du jour des questions d'actualité**

(Voir procès-verbal officiel).

**III.- Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2007.

(M. FANIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2007).

Comme d'habitude, l'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

**IV.- Vérification des pouvoirs**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs de quatre conseillers provinciaux, trois étaient prévus. Je vous demande de pouvoir mettre en urgence, avec l'accord des chefs de groupe, un quatrième qui est M. Joseph GEORGE, qui prête serment ce jour au niveau du législatif et qui nous quitte donc nous devons le remplacer aujourd'hui. Etes-vous d'accord de mettre aussi en urgence le quatrième remplacement. Tout le monde est d'accord ? A l'unanimité, je vous remercie.

Nous avons à vérifier les pouvoirs de deux conseillers provinciaux suppléants de l'arrondissement de Verviers, d'un conseiller provincial suppléant de l'arrondissement de Liège et un suppléant de l'arrondissement de Huy, c'est à dire :

- en remplacement de M<sup>me</sup> Kattrin JADIN, démissionnaire de la liste PFF de l'arrondissement de Verviers, district d'Eupen ;
- en remplacement de M. Jean-Claude MEURENS, démissionnaire de la liste MR de l'arrondissement de Verviers, district de Dison ;
- en remplacement de M. Olivier HAMAL, démissionnaire de la liste MR de l'arrondissement de Liège, district de Liège ;
- en remplacement de M. Joseph GEORGE, démissionnaire de la liste CDH de l'arrondissement de Huy, district de Huy.

Notre conseil en prend acte. Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, de trois commissions spéciales de vérification des pouvoirs, pour les arrondissements de Verviers, Liège et Huy ; elles seront chacune composée de 7 membres (conformément aux articles 2 et 4 du Règlement d'Ordre Intérieur).

La première commission pour l'arrondissement de Verviers, est composée de : M<sup>mes</sup> et MM. Dominique DRION, Jean-Claude JADOT, Lydia BLAISE, Victoria SEPULVEDA, Roger SOBRY, Serge ERNST et Vincent MIGNOLET. Vous vous rendez au Salon Louis XV.

La deuxième commission pour l'arrondissement de Liège, est composée de : M<sup>mes</sup> et MM. Rim Ben Achour, Jeanine WATHELET, Julien MESTREZ, Georges FANIEL, Valérie JADOT, Jean-Paul BASTIN et Joseph BARTH. Cette commission se réunira Salle des Gardes.

La troisième commission pour l'arrondissement de Huy, est composée de : M<sup>mes</sup> et MM. Miguel FERNANDEZ, André DENIS, DEFLANDRE, Ysabelle FRESON, Maurice DEMOLIN, Philippe DODRIMONT, Heinz KEUL. Cette commission se réunira Salle Debarcy.

Nous passons maintenant à la suspension de séance afin que les commissions puissent se réunir.

(Suspension de la séance à 15H20').

(Reprise de la séance à 15H30').

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Si vous voulez bien reprendre vos places, nous allons reprendre la séance. J'invite le rapporteur de la première commission, M<sup>me</sup> SEPULVEDA à nous faire connaître les conclusions pour l'arrondissement de Verviers.

M<sup>me</sup> SEPULVEDA, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, au nom de votre commission, présidée par M. DRION, et composée de M. JADOT, M<sup>me</sup> BLAISE, M<sup>me</sup> SEPULVEDA, M. SOBRY, M. ERNST et M. MIGNOLET, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs de deux conseillers provinciaux suppléants des listes PFF et MR de l'arrondissement de Verviers :

- district d'Eupen, afin de pourvoir au remplacement de M<sup>me</sup> Katrin JADIN, démissionnaire par courrier adressé à M<sup>me</sup> la Présidente en date du 20 juin 2007 ;
- district de Dison, afin de pourvoir au remplacement de M. Jean-Claude MEURENS démissionnaire par courrier adressé à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil provincial en date du 27 juin 2007 ;
- district d'Eupen, M. Balduin LUX, domicilié Frepert, 11 à 4730 HAUSET, est le 1<sup>er</sup> suppléant pour le district d'Eupen, de la liste PFF à laquelle appartenait M<sup>me</sup> Katrin JADIN.

Par courrier daté du 20 juin 2007, M. Balduin LUX a signifié à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil provincial qu'il acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant. Il résulte d'une correspondance avec les Autorités communales de la commune de Raeren datée du 27 juin 2007, que M. Balduin LUX réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des acas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales à savoir les articles L4142-1 et L2212-74 tels que modifiés respectivement par décret du 1<sup>er</sup> juin 2006 et 8 décembre 2005.

- district de Dison, M<sup>me</sup> Marie-Astrid KEVERS, domiciliée Verte Voie, 46 à 4890 CLERMONT est la 1<sup>ère</sup> suppléante pour le district de Dison, de la liste MR à laquelle appartenait M. Jean-Claude MEURENS.

Par courrier daté du 28 juin 2007, M<sup>me</sup> Marie-Astrid KEVERS a signifié à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil provincial qu'elle acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant. Il résulte d'une correspondance avec les Autorités communales de la commune de Thimister du 27 juin 2007, que M<sup>me</sup> Marie-Astrid KEVERS réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales à savoir les articles L4142-1 et L2212-74 tels que modifiés respectivement par décret du 1<sup>er</sup> juin 2006 et 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre M<sup>me</sup> Marie-Astrid KEVERS et M. Balduin LUX, à la prestation de serment et de procéder à leur installation en qualité de conseiller provincial.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère pour ces conclusions. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe Ecolo, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ces conclusions.

Nous allons passé à la prestation de serment mais je rappelle à M. LUX que, pour pouvoir assister de plein droit aux séances du Conseil de la communauté germanophone avec voix consultative, il doit prêter le serment constitutionnel exclusivement ou en premier lieu en langue allemande. Je vous donne la parole.

M. LUX (de son banc).- Prête serment.

(„Ich schwöre Treue dem König, Gehorsam der Verfassung und des Gesetzen des Belgischen Volkes“. Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous félicite, M. LUX.

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vais maintenant demander à M<sup>me</sup> KEVERS de bien vouloir prêter serment.

M<sup>me</sup> KEVERS (de son banc).- Prête serment.

(Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie.

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je prends acte de vos prestations de serment et vous déclare installés dans vos fonctions de conseiller provincial. Je vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée.

J'invite, à présent, le rapporteur M<sup>me</sup> Valérie JADOT à nous faire part des conclusions de la deuxième commission spéciale de vérification pour l'arrondissement de Liège.

M<sup>me</sup> JADOT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, au nom de votre commission, présidée par M. FANIEL et composée de M<sup>me</sup> BEN ACHOUR, M<sup>me</sup> WATHELET, M. MESTREZ, M. FANIEL, moi-même, M. BASTIN et M. BARTH, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'arrondissement de Liège – district de Liège – afin de pourvoir au remplacement de M. Olivier HAMAL, démissionnaire par courrier adressé à M<sup>me</sup> la Présidente en date du 28 juin 2007.

M<sup>me</sup> Valérie LUX, née le 7 septembre 1973, domiciliée rue Félix Vandersnoeck, 96 à 4000 LIEGE, est la 1<sup>ère</sup> suppléante pour le district de Liège, de la liste MR à laquelle appartenait M. Olivier HAMAL.

Par courrier du 28 juin 2007, M<sup>me</sup> Valérie LUX a signifié à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil provincial qu'elle acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant.

Il résulte d'une correspondance avec les autorités communales de la Ville de Liège du 1<sup>er</sup> juillet 2007, que M<sup>me</sup> Valérie LUX réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales à savoir les articles L4142-1 et L2212-74 tels que modifiés respectivement par décret du 1<sup>er</sup> juin 2006 et 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre M<sup>me</sup> Valérie LUX à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de conseillère provinciale.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les conclusions. Et j'invite maintenant M<sup>me</sup> LUX à prêter serment.

M<sup>me</sup> LUX (de son banc).- Prête serment.

(Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge).

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée.

J'invite maintenant le rapporteur, M. DODRIMONT, à nous faire part des conclusions de la Troisième commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Huy.

M. DODRIMONT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, au nom de votre commission, présidée par M. FERNANDEZ et composée de M<sup>mes</sup> et MM. DENIS, DEFLANDRE, FRESON, DEMOLIN, DODRIMONT et KEUL, j'ai l'honneur de vous faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un conseiller provincial suppléant de la liste CDH-CSP de l'arrondissement de Huy, district de Huy, afin de

pourvoir au remplacement de M. Joseph GEORGE, démissionnaire par courrier adressé à M<sup>me</sup> la Présidente en date du 29 juin 2007.

M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN, née le 5 août 1975, domiciliée rue du Roi n°11 à 4520 WANZE est la 1<sup>ère</sup> suppléante pour le district de Huy de la liste CDH à laquelle appartenait M. GEORGE.

Par courrier daté du 4 juillet 2007, M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN a signifié à M<sup>me</sup> la Présidente du Conseil provincial qu'elle acceptait le mandat de conseiller provincial devenu vacant. Il résulte d'une correspondance avec les autorités communales de la commune de Wanze du 4 juillet 2007, que M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouvent dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, à savoir les articles L4142-1 et L2212-74 tels que modifiés respectivement par décret du 1<sup>er</sup> juin 2006 et 8 décembre 2005.

A l'unanimité, votre commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de conseillère provinciale. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe Ecolo, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte les conclusions de la commission.

J'invite M<sup>me</sup> Mélanie GOFFIN à prêter serment.

M<sup>me</sup> GOFFIN (de son banc).- Prête serment.

(Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge).

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie et je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de conseillère provinciale.

## **V.- Désignation de deux vice-présidents**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- En accord avec les chefs de groupe, je vous demande de mettre en urgence la désignation de deux vice-présidents. Suite au départ de MM. Jean-Claude MEURENS et Joseph GEORGE, respectivement 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vice-présidents du Conseil provincial, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations.

M. le Chef de groupe, DODRIMONT, voulez-vous bien me dire qui sera le 1<sup>er</sup> vice-président ?

M. DODRIMONT (de son banc).- Pour le remplacement de M. MEURENS, je propose la candidature de M<sup>me</sup> Katty FIRQUET.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci. Et pour le remplacement de M. GEORGE. Quelle est votre proposition, M. DRION, pour le groupe CDH ?

M. DRION (de son banc).- Nous proposons la candidature de M<sup>me</sup> BINET.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je vous invite à applaudir les nouveaux élus.

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je pense, M. DODRIMONT, que vous avez une communication à nous faire suite à la désignation de M<sup>me</sup> Katty FIRQUET en tant que vice-présidente.

M. DODRIMONT (de son banc).- Oui, M<sup>me</sup> FIRQUET occupait les fonctions de questeur, elle sera remplacée par M<sup>me</sup> Isabelle FRESON.

(Applaudissements de l'assemblée).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Mes félicitations à M<sup>me</sup> FRESON également.

## **VI.- Communication du Collège provincial sur la mission de la Province de Liège au Fujian**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Une note de synthèse est déposée sur vos bancs. Je cède la parole à M. le député provincial Georges PIRE.

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues, une délégation de la Province de Liège s'est rendue en Chine le mois dernier, et plus précisément en province du Fujian – notre province partenaire – du 14 au 21 juin 2007 et, comme chaque fois à l'issue de pareille mission, j'ai l'honneur de vous en faire rapport.

Comme vous le savez aussi, ce voyage s'inscrivait dans le cadre, d'une part, de la mission économique en Chine, organisée par l'AWEX sous la conduite de son Altesse Royale le Prince Philippe et, d'autre part, dans le cadre, bien sûr, de la Charte d'Amitié et de Collaboration qui existe entre la Province de Liège et la Province du Fujian et qui a été signée en 1986.

Vous vous rappellerez que nous avons célébré le 20<sup>ème</sup> anniversaire de cette Charte d'Amitié l'année dernière, et ce, notamment par un événement qui n'aura pas manqué de marquer les esprits puisque la Province du Fujian fut accueillie comme Hôte d'Honneur du Salon « Vert Bleu Soleil » à la Foire Internationale de Liège, c'était en février 2006, et cette opération fut une occasion exceptionnelle pour notre Province partenaire de faire découvrir au large public – qu'il soit liégeois, wallon, belge, hollandais, ou encore allemand, bref eurégional et international – les multiples facettes de cette lointaine province.

Et multiples, ils le sont les atouts de cette région de Chine avec laquelle nous avons décidé, il y a 21 ans déjà, de nous lier.

Et je peux vous assurer, au retour de notre récente mission, que la Province de Liège fut bien inspirée de nouer à l'époque ce partenariat.

Ce ne sont certainement pas les participants à cette mission provinciale qui me contrediront - qu'ils soient membres du Collège et du Conseil provinciaux, de l'AWEX, de la SPI+, de l'Université de Liège ou encore et surtout des représentants des sociétés liégeoises qui nous ont accompagnés durant ce voyage et qui s'en félicitent. Certains d'entre eux ont d'ailleurs tenu à être présents parmi nous aujourd'hui pour en témoigner, et je les en remercie encore.

Nul n'ignore en effet le développement exponentiel que connaît la Chine aujourd'hui.

Et je suis convaincu –avis partagé par l'ensemble des membres du Collège provincial- qu'il serait fortement erroné - pour des raisons idéologiques, philosophiques, religieuses ou autres - et sans vouloir porter aucun jugement quant au bien fondé de celles-ci, il serait erroné de rester sur le quai alors que le train conduisant la Chine au statut de puissance économique incontournable est en marche – depuis d'ailleurs un certain temps déjà – et que rien ne pourra plus l'arrêter.

N'est-il pas préférable de monter à bord pour tenter de prendre une des manettes de direction et influencer de cette façon et à son échelon local bien entendu la direction à suivre, en parfaite synergie, comme toujours, avec les instances fédérales et fédérées.

C'est dans cette voie que la Province de Liège a décidé de s'engager avec la Province du Fujian, afin d'en faire profiter notamment les opérateurs et acteurs économiques liégeois au sens large du terme.

La Province de Liège en effet, notamment dans le cadre de sa politique de relations extérieures, s'est toujours montrée attentive au développement économique des entreprises liégeoises, qui contribuent par leur essor à la création d'activité et d'emploi et, dès lors, au bien-être de notre population.

Ainsi, le Collège provincial souhaite notamment faire profiter les opérateurs économiques et des entreprises liégeoises, des réseaux de relations internationales qu'il a tissés au travers des Chartes d'Amitié et de Collaboration signées avec différentes régions dans le monde, et en l'occurrence en Chine, et plus précisément la Province du FUJIAN.

Bref descriptif de la Province du FUJIAN.

Comme je vous le disais, cette Province chinoise est multiple dans sa diversité culturelle, sociale mais également économique.

Située sur la côte sud de la Chine face à l'île de Taiwan, la Province du Fujian recèle en effet la majorité des atouts susceptibles d'intéresser un opérateur européen qui envisage de s'établir ou de développer une activité durable avec l'Asie : une croissance économique de plus de 11%, une politique favorable aux investissements, des surfaces disponibles, une main d'œuvre reconnue de grande qualité, une importante zone d'activité économique en plein développement, le développement d'infrastructures logistiques portuaires et aéroportuaires, ainsi que d'infrastructures touristiques de grande qualité favorisées par un climat méridional, etc.

Elle peut compter aussi, au-delà du développement de Fuzhou, chef-lieu de la Province, sur l'impressionnant essor de la zone franche maritime de Xiamen.

C'est donc dans ce contexte tout à fait favorable à nos entreprises, et profitant, comme je viens de le dire, de l'organisation de la mission économique princière, que le Collège provincial a décidé de monter en parfaite collaboration avec l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers, une mission officielle et économique en Province du Fujian, mission à laquelle il a donc évidemment souhaité associer les entreprises liégeoises intéressées par le marché asiatique en leur proposant d'intensifier leur prospection et bénéficier de rencontres économiques ciblées avec des partenaires chinois de cette province.

La première partie du programme de cette mission élaboré en concertation avec le Bureau des Affaires étrangères du gouvernement provincial du Fujian, et que vous trouverez détaillé dans votre dossier – nous a d'abord conduit à Xiamen, où nous avons été reçus officiellement, dès notre arrivée, par les autorités municipales.

Notre première journée a été entièrement consacrée à des visites et des rencontres du type économique :

- d'abord une visite au sein de la société « Trihapinnes Cy », partenaire - par joint-venture - de la société liégeoise « Magemar International » ;
- suivie d'une visite des installations portuaires et des aires de stockage de pierres de cette nouvelle société belgo-chinoise.
- Ensuite notre délégation a pris part à un déjeuner de travail suivi d'un séminaire organisés par l'AWEX, la SA Magemar et Intraco Consulting spécialisée dans le conseil en transport et logistique, sur le thème « Liège, une région dynamique en Belgique au cœur de l'Europe », auxquels avaient été associés les représentants de sociétés chinoises potentiellement intéressées par le marché européen. Il s'est agi là d'une belle opportunité de présenter notre région et sa tête de pont multimodale sur l'Europe à un public chinois composé d'hommes d'affaires et d'opérateurs économiques.

Le lendemain, nous étions attendus à Fuzhou, Chef lieu de la Province, située à quelques 300 kilomètres au nord de Xiamen.

Dès notre arrivée, notre délégation a été reçue de façon très officielle par Madame le Vice-Gouverneur de la Province du Fujian, qui nous a réitéré la volonté très forte du gouvernement provincial de poursuivre et d'encore approfondir les relations entre la Province de Liège et la Province du Fujian.

M. le Président du Collège provincial a ensuite exprimé à son tour l'intérêt réciproque très fort de la Province de Liège pour développer les échanges entre nos deux Province et confirmé la volonté du Collège provincial de mettre tout en œuvre pour travailler ensemble dans cette voie.

En effet il s'agit là, évidemment, d'une opportunité exceptionnelle pour les populations respectives des deux régions et en particulier pour leurs entreprises que de pouvoir s'appuyer sur ces échanges officiels et institutionnels et sur cette volonté mutuellement partagée, pour ouvrir des portes vers cet immense marché qu'est le marché asiatique.

Cette rencontre officielle avec les hauts responsables du gouvernement provincial du Fujian nous a confortés dans l'idée que cette relation « sino-liégeoise » était construite sur des bases solides et sincères qui devraient mener, à l'avenir, à développer davantage encore les relations multisectorielles entre nos deux Provinces.

Le lendemain, nous étions conviés à l'inauguration de la 5<sup>ème</sup> édition de la Foire des Technologies et Projets de Fuzhou, qui rassemble quelques milliers de participants et visiteurs, ce qui nous a tous encore davantage convaincus, si besoin en était, que les discours officiels de la veille correspondaient parfaitement à la réalité économique « de terrain ».

Après ce programme chargé de rencontres et visites économiques durant les 4 premiers jours de notre séjour au Fujian, une visite aux Monts Wuyishan, patrimoine mondial culturel et naturel classé par l'UNESCO, nous a permis de découvrir encore une autre facette de cette Province qui, comme je vous le disais tout à l'heure, est multiple dans sa diversité économique, culturelle, mais aussi touristique.

Tout cela est évidemment lié, et ce n'est pas mon collègue en charge de la Culture et du Tourisme qui me contredira sur ce point lui qui a récemment tenu un colloque sur ce point précis.

Il faut savoir que le tourisme au Fujian est intimement lié à son économie et vice-versa. En effet c'est aussi grâce à ses richesses touristiques et culturelles que la Province du Fujian explose littéralement sur le plan économique et commercial, sa recette touristique est d'ailleurs en hausse de 22,5 % par rapport à 2004.

Ceci est notamment dû à son climat subtropical, ses plages (pour rappel, quelques 3300 km de côtes) et sa multitude d'îles (plus de 1400), ses nombreuses sources thermales, ses monuments historiques et ses paysages grandioses, tout cela en font un pôle d'attraction touristique de premier plan pour les Chinois mais également de plus en plus pour le voyageur venu d'ailleurs et même des autres continents.

La Province du Fujian connaît un taux de croissance moyenne de plus de 11%, soit supérieur à la moyenne nationale de 9,9 %. Le boom des investisseurs étrangers a avivé les potentialités de cette province côtière, dynamique et ouverte sur l'extérieur, à l'image de Xiamen et de Fuzhou dont je viens de vous parler. Xiamen est en effet un port excellent situé pour le développement du commerce extérieur, sur la côte est, en face de l'île de Taiwan, proche de Hong Kong et donc de tout le sud est asiatique.

La Province du Fujian est donc une énorme vitrine tournée vers l'extérieur, pas étonnant dès lors qu'une grosse partie de sa production soit destinée à l'exportation.

Résultats engrangés dans le cadre du volet économique de la mission provinciale.

Permettez-moi maintenant d'aborder dans le détail des contacts économiques que les sociétés liégeoises qui nous ont accompagnés ont pu établir sur le terrain :

D'emblée je puis vous assurer que les contacts pour les 7 entreprises liégeoises furent fructueux à plus d'un titre :

1. Citons pour commencer le groupe MAGEMAR International, basé à Wandre avec des bureaux de dédouanement et des aires de stockage à Anvers.  
Active dans la logistique et l'affrètement international de conteneurs maritimes, MAGEMAR s'est récemment spécialisée dans le transport de la Pierre et du Granit en provenance d'Inde, de Chine, du Brésil et d'Afrique du Sud.

Suivant la tendance du marché et les coûts de transformation de la pierre très attractifs, la province du Fujian, premier producteur de pierre et de marbre en Chine, bénéficiant d'un nombre impressionnant de carrières, se profile actuellement comme acteur incontournable au niveau mondial.

Une production importante de pierres brutes est acheminée en blocs de plusieurs tonnes au Fujian, au port franc de Xiamen, en provenance des principaux pays producteurs (Inde, Afrique du Sud, Brésil, cœur de la Chine). Ils y subissent une première transformation de découpes et de calibrages en tranche et sont réexportés par conteneurs sécurisés à travers le monde entier pour la finition.

MAGEMAR International souhaite être un acteur important du circuit logistique de cette nouvelle organisation et a conclu une joint-venture avec un logisticien de Xiamen, Trihapinnes Cy.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons visité les installations et les aires de stockage de pierres de cette nouvelle société belgo-chinoise . Monsieur Mairlot, Directeur exécutif de MAGEMAR, nous a fait part de sa volonté de proposer aux producteurs chinois l'établissement au Port de Liège d'une plateforme de stockage, de transformation et de distribution de ces produits pour l'ensemble du continent européen.

Cette activité serait valorisée également par l'établissement d'une vitrine commerciale des produits chinois, indiens ou brésiliens.

Ce projet atteste parfaitement du rôle que la province de Liège, avec son port autonome, peut jouer dans la création de European Distribution Centers (EDC) pour les produits asiatiques. Ces pays sont actuellement confrontés par la distance à un problème de temps de réaction trop long par rapport aux attentes urgentes des clients européens.

Une activité à valeur ajoutée et de transformation à Liège, soutenus par les deux Provinces de Liège et du Fujian dans le cadre de leur partenariat, pourra sans aucun doute drainer par après d'autres produits et des centres de distributions d'autres marques fujianaises, sur base d'un premier succès enregistré.

Au cours de nos différents contacts officiels, nous en avons bien sûr informé les plus hautes autorités du Fujian, lesquelles nous ont assurés de leur plein et entier soutien à ce projet, ce qui a évidemment ravi au plus haut point Mr Mairlot, comblé par les différentes visites effectuées et les contacts qu'il a ainsi pu avoir avec les autorités du Fujian qui lui ont manifesté leur grand intérêt pour le développement des activités de la SA Magemar au Fujian.

De notre côté, il conviendra d'être attentifs à soutenir ce projet très porteur en valorisant la transformation et l'emploi qu'il pourra générer au port de Liège, par exemple sur le site du Trilogiport, en collaboration avec les entreprises liégeoises du secteur qui pourront fournir l'expérience, l'expertise du marché européen et la main d'œuvre nécessaire aux divers processus de finition.

2. Dans le même domaine, l'AWEX et le Cluster Transport & Logistique ont pu rencontrer la société logistique fujianaise qui connaît le plus fort développement (Xiamen Superchain) qui offre ses services

de transports internationaux et intra-Chine aux entreprises européennes, et qui pourraient à terme envisager des investissements dans notre région.

3. Au niveau des réussites économiques de cette mission, nous pouvons également citer la rencontre avec un groupe financier et de consultance belgo-hollando-chinois (CINMAR CHINA CONSULTING), premier groupe de ce type implanté à Fuzhou, capitale du Fujian. Cette société s'est spécialisée dans des investissements financiers et un support logistique à des sociétés chinoises qui souhaitent s'implanter dans le Benelux mais également comme consultant pour des investissements de sociétés européennes en Chine. Submergé de demandes chinoises actuellement, ce contact sera fortement entretenu par l'AWEX dans les prochains mois pour positionner notre région, au travers de ses atouts logistiques, comme hub européen incontournable en Europe et ce, bien entendu en partenariat avec la SPI+ pour la recherche de terrains et d'entrepôts disponibles.
4. La mission a également été l'occasion pour le représentant de L'AWEX de confirmer tout le soutien des autorités économiques liégeoises à la société TRUFLO RONA, fabricant de vannes spéciales pour l'industrie chimique et pétrochimique au Parc industriel des Hauts Sarts. Déjà fournisseur de plusieurs terminaux gaziers au Fujian, avec des commandes réalisées pour plus de 1.5 million euros, TRUFLO RONA suit actuellement un projet de fourniture à un tout nouveau complexe pétrochimique à SHISHI, au nord du Fujian.  
Le responsable commercial de la société JIA LONG PETROCHEMICALS FIBERS a été rencontré pour lui confirmer le soutien qui est apporté au projet que je viens d'évoquer.
5. D'autres sociétés découvraient le Fujian pour la première fois et ont pu constater le haut degré de développement de cette province en termes d'infrastructures, de technologies les plus modernes (communication, informatique, audiovisuel), de mobilité et surtout d'un réel « boom de la construction », empreinte néanmoins de beaucoup de modernité et de goût architectural. C'est notamment le cas de la Société BUZON WORLD, aux Hauts Sarts également, qui a pu présenter sa place à différents contacts sa technologie de support de dalles et de planchers pour les immeubles et les collectivités.
6. L'Université de Liège participait également, à double titre, à la mission :
  - d'une part, par la présence de deux représentants de la SPIN OFF, ASSESS GROUP, qui ont rencontré différents responsables académiques et scientifiques des Universités de Xiamen et de Fuzhou pour proposer l'accompagnement et des outils de gestion et d'évaluation des performances dans le domaine scolaire développés par ASSESS.
  - d'autre part, l'ULG avait délégué un représentant de son Centre d'Etudes chinoises, l'INSTITUT CONFUCIUS, lequel a pu avoir des contacts notamment avec un Professeur de l'Université de Xiamen mondialement connu et qui a d'ores et déjà marqué son accord de principe pour venir faire prochainement un cycle de conférences à l'Université de Liège.
7. Enfin, la société Oriane AGENCY, ensemblier dans le domaine d'événements de promotion économique-culturelle, a pu établir quelques contacts prometteurs au Fujian. Vous aurez un témoignage dans quelques instants.
8. Dernière étape économique de la mission, notre participation à l'ouverture officielle de la Foire Internationale des Projets et des Technologies de Fuzhou que j'ai déjà mentionnée tout à l'heure fut là encore l'occasion pour la Province de Liège d'être mise à l'honneur aux côtés des nombreuses délégations étrangères invitées pour l'occasion par la Province du Fujian . Cette foire constitue une vitrine du développement technologique du Fujian, consolidé par l'ensemble des projets de sourcing et de fabrication de produits pour compte de marque chinoise, japonaise, américaine voire européenne.

Si Liège n'avait pas cette année de stand à cette foire car peu d'entreprises de la Province délocalisent en effet leur production en Chine actuellement, nul doute que cette foire enregistrera sans doute

à l'avenir la participation d'entreprises liégeoises qui viseront ainsi à maintenir leur compétitivité, leur savoir-faire et leur emploi en Wallonie en bénéficiant de partenariats win-win avec des entreprises locales.

Je vous propose maintenant de visionner les quelques témoignages qu'il fallait vous faire.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Nous allons maintenant écouter le reportage avec M. MAIRLOT.

(reportage de M. MAIRLOT, Directeur exécutif de MAGEMAR- M<sup>me</sup> SCHOONBROODT et M. Michel KEMPENEERS, de l'AWEX).

M. Georges PIRE, Député provincial (à la tribune).-En conclusion, M<sup>me</sup> La Présidente, je voudrais dire que la Province, en parfaite synergie et collaboration avec l'AWEX-Liège et la SPI+, va de son côté poursuivre ses efforts pour la promotion de cette région auprès de toutes les entreprises souhaitant produire ou se développer en Chine et/ou sur le continent asiatique, ainsi que pour l'attraction de sociétés fujianaises à Liège car tous les soutiens et toutes les structures sont mises en place aujourd'hui pour recueillir de nouveaux succès.

Je le répète, la Province du Fujian est une porte grande ouverte pour nos entreprises vers le marché asiatique, à l'instar de la Province de Liège que nous voulons être une porte ouverte vers le marché européen pour les entreprises chinoises.

C'est le leitmotiv qui nous a guidés durant ces quelques jours très intensifs de mission, et c'est la tâche à laquelle chacun des participants à cette mission provinciale s'est attelé, dans le cadre de ses intérêts économiques, avec ses propres arguments et ses motivations diverses mais convergentes vers le même objectif : Exporter le savoir-faire liégeois pour en recueillir le bénéfice, ici, en province de Liège, au profit de sa population, de ses entreprises, de ses institutions.

Je terminerai mon propos par ceci : "P P P", ce n'est pas "chinois", cela signifie tout simplement "Partenariat Public Privé" qui est ma conclusion et le maître mot qui a guidé notre mission et, d'une façon plus générale, la politique de relations extérieures que le Collège provincial entend mener dans les années qui viennent, conformément à sa Déclaration de Politique générale d'octobre dernier.

Je voudrais en terminant et avec un petit clin d'oeil sympathique mais on a un peu parler de cette mission dans la presse. Vous le savez, chacun des groupes politique a été invité à déléguer un représentant. Un groupe ne l'a pas fait, c'est son droit, qu'il en fasse part à la presse, c'est une autre chose, je ne veut pas polémiquer mais je voudrais tout simplement rappeler que lors de deux missions, l'une au Québec et l'autre au Japon, un membre de la délégation provinciale n'a pas du tout suivi le programme officiel et donc n'a pas pu évaluer du contenu de pareille mission.

Au Québec, il a fait un circuit touristique en solo, en louant une grosse voiture américaine qui consommait le maximum, à l'exposition au Japon, de même, il y avait un contact de programme officiel, le même a quitté la délégation. Là, il n'a pas loué une grosse voiture mais il a pris le train à haute vitesse et il est allé faire un petit tour touristique privé. Nous, on aurait bien voulu aussi mais nous avons toute la mission. Devinez de qui je parle ? Il nous a quitté depuis lors, c'était l'ancien chef de groupe Ecolo. Je tenais à vous faire part de ce petit clin d'oeil sympathique.

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

## VII.- Ordre du jour des questions d'actualité

### Document 06-07/A8 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au redéploiement économique de la Province de Liège

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 4 de l'ordre du jour : document 06-07/A8. Je donne la parole à M. Fabian CULOT, si il désire relire sa question.

M. CULOT (de son banc).- Je veux bien, M<sup>me</sup> la Présidente.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je vous en prie M. le Conseiller. Venez nous rejoindre à la tribune et on vous écoute.

M. CULOT (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente de me laisser la parole. En guise d'introduction, je voudrais souligner le caractère particulier et caractère important à mes yeux de la question que j'ai voulu poser aujourd'hui. Caractère important en ma qualité de sérésien, je ne suis pas le seul ici à partager cette qualité, caractère important aussi en qualité d'engagé politique et de candidat aux dernières élections. Le redéploiement économique est un sujet qui a fondé mon engagement qui je pense a fondé l'engagement de beaucoup d'autres membres de ce conseil. Ce qui explique aussi le caractère un peu plus long que d'accoutumée à cette question.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. CULOT, venez en à votre question, s'il vous plaît.

M. CULOT (à la tribune).- La législature provinciale qui vient d'être entamée a été axée, par le nouveau collège provincial et sa majorité, sur trois priorités : le redéploiement, la solidarité et la proximité.

D'emblée, le Collège provincial a garanti que, je cite, « dans chaque secteur de compétence développé dans le cadre de la gestion de l'intérêt provincial, le Collège provincial aura à coeur de suivre ces axes afin de faire de la Province un acteur essentiel de l'avenir de son territoire aux côtés de sa population et des autres pouvoirs ou organismes qui se consacreront à cette même tâche ».

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mon intervention de ce jour concernera plus particulièrement la première de ces priorités : le redéploiement. Ces dernières semaines ont, une nouvelle fois, été l'occasion pour les uns et les autres, groupes de pression, partis politique, institutions économiques, de faire état de leurs propositions en la matière.

Par ailleurs, chacune des formations politiques démocratiques représentée au sein de ce conseil participe, à l'un ou l'autre niveau décisionnel, à ce redéploiement. Il est sur presque toutes les lèvres, il est au coeur du débat, particulièrement ici, à Liège, et dans sa proche périphérie.

Nos communes, nos intercommunales, la Région wallonne, les Communautés française et germanophone, l'Etat fédéral, et bien entendu notre Province, ont chacun un rôle à jouer, pour ne citer que les opérateurs publics.

Le redéploiement revêt également de multiples facettes : il est bien entendu économique, mais il est également, et nécessairement ajouterai-je, social, culturel, touristique, sportif, environnemental, etc. Il nécessite donc un projet de vie pour notre Province, un projet d'avenir réfléchi, concret, coordonné et mobilisateur.

Je pense que le temps de la réflexion est aujourd'hui dépassé.

Ces dernières années et ces derniers mois se sont en effet multipliés les groupes de travail, les études plus ou moins scientifiques, les colloques, les forums, les associations autour du thème du redéploiement de la Province de Liège, et bien d'autres choses encore.

Il faut sans doute s'en réjouir. L'ensemble de ces initiatives a contribué à la construction d'un projet réfléchi, et la diversité de ces initiatives a d'ores et déjà démontré que ce projet était en outre mobilisateur. Encore faut-il qu'il soit à présent concret et coordonné.

De toutes les réflexions et initiatives menées ces dernières années, trois doivent sans doute être démarquées des autres, de part leur ampleur et leur spécificité :

- du côté « réflexion » tout d'abord, l'étude Liège 2020 a rassemblé, deux années durant, une cinquantaine de personnes issues de tous les milieux socio-économiques de toute la Province de Liège. Nous nous réjouissons tous, à cet égard, que ce projet soit à mettre à l'actif de notre Province, par l'entremise de ce que certains qualifient « son bras économique », à savoir la SPI +. Les conclusions auxquelles cette étude a abouti sont extrêmement pertinentes, et il n'est sans doute plus utile de s'attarder sur les quatre prospectives d'avenir dessinées par le groupe Liège 2020 : les chiens de faïence, les loups entre eux, l'hirondelle ou le phénix.
- Côté réflexion toujours, nous avons également pu prendre connaissance des conclusions de l'étude « redéploiement du Pays de Liège. Méthodes et perspectives » confiée à Messieurs Michel FORET et Guy MATHOT. La réalisation de cette étude, initiée par l'ASBL « Avenir du Pays de Liège », avait été décidée peu après l'annonce, par ARCELOR, de la fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie à Liège.
- Enfin, dernière des trois initiatives à épinglez, la création du Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège (GRE) ne peut évidemment être passée sous silence. Et de silence, il n'en est assurément pas question lorsque l'on évoque le GRE.

Cette coupole économique, cet opérateur central de la reconversion, déchaîne les passions. D'aucuns le qualifient de « coquille vide », d'autres au contraire le parent des plus grandes vertus.

La vérité est sans doute à rechercher au centre. La lecture de son dernier rapport d'activité, qui couvre l'année 2005 et le 1<sup>er</sup> semestre 2006, permet assurément de constater que le GRE est en mouvement, qu'il développe ses activités et structure son action. Mais il peut sans doute faire mieux encore, et plus vite.

Car le temps presse. La fermeture de la phase à chaud de la sidérurgie a débuté, son processus ne s'arrêtera probablement et malheureusement pas, et notre région connaît d'ailleurs des difficultés économiques structurelles bien antérieures aux dernières décisions d'ARCELOR.

Il est donc plus que temps de passer à l'action, d'une part en se basant notamment sur les études que je viens de rappeler, et d'autre part en se servant des outils qui sont à notre disposition.

Car pour agir, il faut être structuré.

Les communes, les intercommunales, la Région, les Communautés.... tous ses pouvoirs publics existent, et chacun doit prendre les responsabilités qui lui reviennent.

La Communauté urbaine, quant à elle, on en parle, on en parle beaucoup. Mais elle n'est pas encore là. Sa définition même continue à poser d'inlassables questions : quelles seraient ses frontières, ses représentants, ses compétences, ses moyens, ses missions... ? Le redéploiement économique, sans doute, mais lequel, et comment ? Dans son intervention en réponse à la déclaration de politique générale, Philippe DODRIMONT, pour le groupe MR, le rappelait encore, il faut avancer rapidement sur ce dossier.

Avec tous ces éléments en main, chers collègues, notre Conseil ne doit-il pas intervenir, se saisir du débat et rappeler, avant toute autre chose, que le projet de redéploiement qui sera retenu, et que la Communauté urbaine qui sera éventuellement créée, n'auraient qu'à gagner de l'apport important que pourrait leur apporter la Province de Liège, par le biais bien entendu de son Collège, et c'est du reste déjà l'engagement que celui-ci nous a donné dans le cadre de la déclaration de politique générale, mais également par le biais de notre Conseil.

Car aucune autre institution que la nôtre n'est de nature à offrir une représentation démocratique de l'ensemble de la population et des aspirations de notre Province. Aucune autre institution que la nôtre ne peut se targuer d'une position aussi centrale dans le débat économique, social, culturel, institutionnel, touristique, ou encore environnemental.

Notre Province est en effet active dans l'ensemble de ces secteurs. Elle constitue ce lien si important entre les communes, la Région wallonne et l'Etat fédéral. Elle connaît également mieux que quiconque les réalités sociales qui sont vécues à Seraing, à Huy ou à Verviers. Et de surcroît, aucune autre institution que la nôtre ne dispose déjà d'autant d'infrastructures administratives, de personnel et de compétences.

Nous avons donc un rôle à jouer.

Ce rôle, bien évidemment, ne peut en aucun cas constituer un frein complémentaire à la reconversion. Il ne s'agit pas de déposer de nouvelles thèses, de nouvelles études, il ne s'agit pas davantage de créer de nouvelles structures. Il s'agit tout simplement de travailler à la mise en oeuvre de l'avenir de notre région. Il s'agit de contribuer à « forcer l'avenir ». Pour cela, nous avons, me direz-vous, le rythme régulier de nos travaux, l'ordre du jour des commissions, et le travail de notre Collège.

Ce dernier nous a en outre annoncé vouloir organiser des séances thématiques et d'actualité, avec la participation éventuelle d'experts.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. CULOT, s'il vous plaît, venez en à votre question.

M. CULOT (à la tribune).- Oui, M<sup>me</sup> la Présidente, j'ai une question et le texte a été communiqué, je le suis.

M. DE FAYS (de son banc).- Il n'y a pas besoin de le relire, alors.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Oui, mais alors venez en à la question.

M. CULOT (à la tribune).- Je pense qu'une intervention comme celle-là, si elle n'est pas lue, elle n'aboutit à rien. Je me permets d'aller jusqu'au fond de mon idée.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Alors, allez-y.

M. CULOT (à la tribune).- J'y arrive, M<sup>me</sup> la Présidente. La première de ces séances thématiques a du reste déjà été organisée, et nous avons d'ailleurs tous pu mesurer l'intérêt de l'initiative. Intérêt d'autant plus important que les idées qui ont été exprimées lors du débat feront l'objet d'un suivi minutieux, tant par le Collège que par notre Conseil.

A cet égard, il serait sans doute opportun que le redéploiement économique soit l'objet de l'une des prochaines séances thématiques qui nous seront proposées par le Collège.

Mais la reconversion que nous appelons de nos vœux, chacun en conviendra, ce n'est pas un thème comme un autre, ce n'est pas une actualité passagère comme le sont bien d'autres sujets.

La reconversion, le redéploiement de notre région, c'est le quotidien de notre Province pour les six prochaines années au moins. C'est un souci et une préoccupation qui doivent demeurer constants, présents dans chacune de nos réflexions, comme elles le seront dans chacun des projets qui nous seront présentés par le Collège provincial au cours de cette législature. Notre Conseil doit dès lors, je pense, s'organiser pour devenir le réceptacle des initiatives, le contrôleur de l'action, et le cas échéant, le législateur du changement.

Pour cela, nous devons marquer notre volonté d'être acteur de la reconversion par un geste fort, suivi d'une action continue. Sinon, notre Conseil risque d'être irrémédiablement écarté de la construction de l'avenir de la Province dont il est et reste pourtant, et nous en sommes fiers, la seule émanation démocratique.

Si notre Conseil venait à être écarté de la construction de la reconversion, le redéploiement ne s'en trouverait à mon estime que considérablement freiné. Si cela devait arriver, notre Conseil perdrait également en légitimité démocratique car, faut-il le rappeler, les orientations qui vont être prises sont d'une importance telle que ceux qui seront à la manoeuvre devraient nécessairement, me semble-t-il, devoir rendre des comptes à une assemblée démocratiquement et directement élue. Et cela, ce n'est pas le conseil d'administration d'une intercommunale ou de l'une ou l'autre ASBL qui peuvent en apporter la garantie.

Cet exposé n'a pas pour objet de livrer un projet d'action clé sur porte. Car l'action se construira jour après jour, et ses résultats seront à la hauteur des forces que nous lui aurons consacrées. Mais le tout est d'être acteur et non spectateur, d'initier l'action, de l'intensifier, voire de la provoquer, mais surtout pas de la subir.

Pour cela, nous avons besoin de l'ensemble des forces disponibles, de notre Collège comme de notre conseil, de la majorité comme de l'opposition.

Madame et Messieurs les membres du Collège, vous nous avez montré l'exemple en axant votre action des 6 années qui commencent à peine notamment sur le redéploiement.

Je sais qu'un certain nombre de membres de ce conseil, et peut être même l'ensemble des conseillers des groupes démocratiques, souhaitent contribuer davantage encore au succès de votre action en la matière. Car l'enjeu est essentiel, existentiel même pour garantir à notre Province un avenir fait de progrès, de réussite et de bien-être.

Ne pouvons-nous pas, dès lors, adapter l'organisation de nos travaux afin de faire de notre Conseil le point d'intersection des différentes initiatives provinciales concourant au redéploiement ? Adapter nos travaux afin que notre Conseil puisse veiller à la coordination des projets développés, qu'il soit le relais des préoccupations des acteurs de terrain, le lieu de discussion et de préparation des nouvelles actions provinciales ayant pour finalité première le redéploiement, et bien entendu le lien privilégié et constant tout

au long du processus de redéploiement entre la force d'action de votre Collège et l'ensemble des conseillers provinciaux, témoins et porte-paroles privilégiés de la diversité des situations communales ?

Sans alourdir aucune de nos procédures, voire même en les simplifiant, nous devrions pouvoir, j'en suis certain, montrer que l'institution provinciale est le niveau de pouvoir par excellence dont l'avenir de notre région a besoin.

Bien entendu, la réalité provinciale n'est pas une et indivisible, et nos arrondissements connaissent évidemment leurs spécificités. Mais à l'heure où l'élargissement de l'Europe nous mène aux frontières du Moyen-Orient et de l'Afrique, à l'heure où « le monde est un village », il doit être possible, pour notre Province, d'assumer le rôle de force motrice et centrale du redéploiement de ses différents bassins industriels.

Chers Collègues, de la majorité comme de l'opposition, ce débat mérite, me semble-t-il, une attention particulière et la contribution de chacune de bonnes volontés et des convictions.

Mon propos ne se veut ni partisan, ni utopique. Il se veut concret et mobilisateur.

Je vous remercie vivement pour votre longue attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. CULOT, c'est triste, vous prenez sur le temps des autres car le temps est limité pour les questions d'actualité pour tout le monde. Vous devez régler votre temps beaucoup mieux que cela. La prochaine fois, on reverra cela car votre question je l'attends toujours.

M. CULOT (de son banc).- Si, vous l'avez la question !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Non, vous avez fait un long exposé, vous le dites vous même. « Mon exposé ne se fait pas partisan ». C'est un long exposé que vous avez fait, rien d'autre. Donc, je vais donner la parole à M. le Député. J'espère qu'il sera un peu plus court.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. M. CULOT nous expose là une question très bien documentée et qui, en outre, démontre le grand intérêt qu'il porte non seulement à l'institution dont il fait partie mais surtout à la bonne santé économique de la Province de Liège comme territoire.

Les propositions qu'il formule sont constructives et dignes d'intérêt. Je pense tout comme M. CULOT que la Province de Liège doit effectivement participer au redéploiement économique. Elle doit y être active à hauteur de ses moyens, de ses spécificités en coordonnant chaque niveau où elle peut être active.

Son engagement humain et financier au bénéfice de la seule agence de développement économique de la Province, la SPI+ ; le volontarisme dont fait preuve sa fille aînée, l'ALE aujourd'hui TECTEO, qui relève avec le succès que l'on sait le défi de la libéralisation ; sa présence au Conseil d'Administration du GRE et son implication auprès de nombreux autres acteurs de l'aménagement et du développement du Pays de Liège ; la défense d'une agriculture performante et diversifiée, le développement et la promotion de l'image et des produits touristiques de notre Province, chez nous et à l'étranger, en sont autant de témoignages.

Ces responsabilités que gèrent des représentants de la Province me semblent réellement être au coeur du rôle que peut jouer la Province dans le redéploiement. Elles correspondent à des moyens et ressources effectivement à sa disposition. Il faut en effet se rappeler que les ressources, notamment

financières, sont largement extérieures à notre Institution. Nous pouvons par contre jouer l'effet de levier dans les organisations où nous sommes présents, en apportant une quote-part concrète à ce qui est fait, développé, structuré et en veillant à ce que tous oeuvrent dans le même sens, celui de la volonté manifeste de faire avancer notre Province vers plus de richesse, plus d'emplois, plus de renommée nationale et internationale.

A ce propos, permettez-moi d'attirer votre attention sur l'importance de ne pas reproduire, fût-ce dans notre institution, ce qui déjà existe, parfois si difficilement, mais au contraire, par notre appui et nos engagements, d'apporter notre contribution au meilleur fonctionnement de l'ensemble.

De votre intervention, je retiens néanmoins :

- la proposition d'organiser une séance thématique du Conseil provincial. C'est en tout cas une proposition à étudier.
- Et la demande d'un engagement plus fort de notre Province dans le processus de redéploiement.

Il conviendra d'examiner des propositions concrètes en Dixième commission. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

#### **Document 06-07/A9 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'apprentissage des langues en Province de Liège**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Deuxième question d'actualité proposée par M<sup>me</sup> BURLET : document 06-07/A9. Je vous en prie, M<sup>me</sup> BURLET.

M<sup>me</sup> BURLET (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, je vais tenter d'être brève. Depuis de nombreuses années, l'apprentissage des langues revient régulièrement et légitimement dans l'actualité, et ce à tous les niveaux politiques : fédéral, communautaire, régional, provincial et communal. Même constatation dans l'enseignement, dans le développement économique, dans la presse, dans les programmes des partis politiques.

Pas plus tard que lors de notre séance thématique du 12 juin dernier, nous avons pu voir une séquence sur le programme Carolingua. Subsidé par Interreg, ce projet de coopération entre écoles de l'Euregio est visiblement apprécié des élèves et de leurs professeurs.

Mis à part ce type d'échanges ou l'enseignement en immersion (qui n'est pas nécessairement la solution idéale), nous devons bien constater que l'enseignement des langues n'est pas aussi efficace que nous le souhaitons puisque 57 % des Wallons ne parlent que le français.

A côté des écoles « classiques », il existe des écoles subventionnées qui proposent des cours du soir et dont l'enseignement est de qualité mais souvent long ou des écoles privées dont les cours sont plus rapides mais onéreux.

Enfin, il existe dans de nombreuses grandes villes européennes, des organisations qui organisent des cours, souvent intensifs, donnés par des « native speakers », adaptés aux étudiants et aux adultes, et financièrement accessibles. Il s'agit, par exemple, du « Goethe-Institut » de la « Nederlandse Taalunie », du

« British Council » etc. En plus des cours de langues, ces organismes proposent des échanges culturels et éducatifs.

Ne pourrait-on pas essayer d'avoir une « antenne » de ces institutions à Liège, seule ville capable d'accueillir ce genre d'institution en Wallonie par la taille de son agglomération et sa localisation, au coeur de l'Euregio ?

Parmi les objectifs que s'est fixé le Collège provincial dans sa Déclaration de politique générale et dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions d'amélioration des compétences langagières établi l'an dernier ainsi que complémentirement à ce qui s'est dégagé de la table ronde organisée dans la foulée, il semble que la future Maison des Langues de la Province de Liège veuille bénéficier de l'expertise des associations ci-dessus citées. Est-ce exact ? Dans l'affirmative, sous quelle forme ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc).- M<sup>me</sup> la Présidente, ici aussi, ça devient très long.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M. le Député, ici M<sup>me</sup> n'a qu'une page et demi. S'il vous plaît, n'exagérons pas ! Continuez, M<sup>me</sup> BURLET, je vous en prie.

M<sup>me</sup> BURLET (à la tribune).- Afin de pouvoir, par exemple, mettre un bâtiment à leur disposition, ne pourrait-on pas obtenir des fonds Interreg puisqu'il s'agit surtout de connaître les deux autres langues de l'Euregio et que la barrière des langues est, on l'a répété lors de notre séance thématique de juin dernier, un frein à la coopération transfrontalière ?

Nous pourrions probablement trouver écho à notre proposition auprès de partenaires allemands et néerlandais et de la Ville de Liège.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette question et vous assure du total soutien du groupe CDH-CSP pour une mise en oeuvre du projet.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. Je donne la parole à présent à M. le Député provincial André GILLES.

M. André GILLES, Député provincial (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. Partant du constat généralisé du manque de maîtrise des langues étrangères, les efforts de soutien et d'amélioration existent tant au plan européen – car nous ne sommes pas les seuls à avoir ce manque, faut-il le dire, que fédéral, régional, communautaire. La Province de Liège, attendu son positionnement eurégional, n'est pas en reste.

A titre d'exemple, depuis sa création en 2001, le Département Formation a permis, grâce à sa recherche de subsides tant au niveau européen que communautaire et/ou régional, la réalisation de nombreux projets qui tous ont placé les apprenants dans des situations d'immersion linguistique ou qui les ont obligés à s'exprimer dans une langue étrangère (à savoir essentiellement l'anglais et le néerlandais). Annuellement, cela se chiffre en plusieurs centaines d'étudiants et en plusieurs dizaines d'enseignants, tant du secondaire que du supérieur, ainsi qu'en plusieurs centaines de milliers d'Euros obtenus pour soutenir ces projets.

Autre exemple, un groupe de travail mixte, composé d'enseignants provinciaux et de la Communauté française, a travaillé à la conception de séquences d'apprentissage audio avec recours à des « native speakers » : assistants langues, micro-trottoir ont permis de constituer des banques d'interviews vivants,

actuels et sur des thèmes de jeunes pour les jeunes. L'édition des CD et des dossiers pédagogiques est en cours pour le néerlandais, l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

Nous travaillons également en collaboration avec la Communauté germanophone et de nombreuses heures de cours de « français langue étrangère » ont été organisées par notre Enseignement de Promotion sociale à raison de 4 demi-journées par semaine dans les locaux de l'Arbeitsamt (Office de l'emploi) à Eupen. Elles ont permis à des adultes demandeurs d'emploi de la Communauté germanophone d'acquérir des connaissances en français suffisantes, soit pour trouver un emploi, soit pour continuer leurs études en langue française. Citons également une formation intensive en allemand suivie par des habitants de la région d'Eupen non germanophones et demandeurs d'emploi.

Outre le projet Carolingia dont vous parlez, le projet eurégional Proqua « Eurégiocompétence » a porté notamment sur la conception de modules spécifiques de formation en langue, incluant les aspects interculturels. Les compétences visées correspondent au niveau de langues B1 à B2, selon la classification européenne. La formation comporte un stage de minimum 15 jours dans une entreprise d'une autre région linguistique/pays. Les travaux ont permis de construire, dans les trois langues (néerlandais, allemand et français), un ensemble de supports écrits et multimédia interactifs. Les établissements pilotes en Province de Liège sont le Centre Corail du Forem à Liège, l'Institut Provincial d'Enseignement Secondaire de Herstal, deux instituts de promotion sociale : l'Institut Provincial d'Enseignement de Promotion Sociale de Verviers et l'Ecole de Commerce et d'Informatique – Enseignement de Promotion Sociale de la Ville de Liège.

Enfin, l'Institut Saint-Laurent devait également mettre la compétence eurégionale en oeuvre mais a abonné le projet en cours de route, faute de ressources. Ce projet est prolongé dans une seconde phase visant l'élaboration de qualifications passerelles, permettant aux personnes souhaitant travailler de l'autre côté de la frontière, d'acquérir les mêmes compétences professionnelles que les natifs.

En ce qui concerne la mise en place d'une Maison des langues et la collaboration des institutions que vous citez, à savoir le Goethe Institut, le British Council et la Nede'rlandse Taal Unie, je puis vous rassurer. Ces 3 institutions ont édclaré leur volonté de collaborer avec la Maison des langues pour améliorer les compétences langagières de nos concitoyens. Au-delà de ces 3 institutions, l'Espace Qualité Formation, chargé de l'étude de la mise en place de la Maison des langues, sollicite actuellement toutes les forces vives bénéficiaires ou impliquées dans le développement des compétences langagières. Les partenaires potentiels suivants ont été rencontrés individuellement : Accent Langues, Action Langues Verviers, Agoria, Anthea Languages, AWEX, CERAN, Carrefour Emploi Formation, Chambre de commerce et d'industrie de Liège, Comité Subrégional de l'Emploi et de la Formation, Enseignement de la Communauté française, Enseignement de la Province de Liège, Enseignement de la Ville de Liège, Europass – FSE, FGTB, Forem Formation, Forma Klingua, IFAPME, Institut supérieur des Langues vivantes, Léodica, Rectorat Université de Liège, SEGEC, SIEP, SPI+, TNT, Unique Intérim, Ville de Liège...

Une demande de participation concrète leur est demandée, sous forme de mise à disposition de ressources : financières (sponsoring, subventionnement de personnes ou de projets..), matérielles (locaux, équipements...), services (traductions, mailing...), ou toute forme d'aide et de soutien envisageables selon les institutions. Tous les partenaires potentiels ont déclaré verbalement leur soutien et promis une lettre d'intention de leurs autorités respectives.

En particulier, chacun des réseaux ou pouvoirs organisateurs d'enseignement (Province, Ville, Communauté française, Libre ainsi que l'Université de Liège) sont sollicités afin de mettre à disposition de la Maison des Langues un enseignant expert en langues qui travaillerait à l'amélioration de la formation continue des enseignants, à la recherche et à la conception de supports de formations en langues, à dynamiser le développement de projets innovants et d'échanges linguistiques.. Des contacts seront pris avec la Communauté germanophone dans la même perspective.

Plus spécifiquement, les 3 institutions British Council, Nederlandse Taal Unie et Goethe Institut, que vous citez, sont prêts à donner l'accès aux informations et aux outils dont ils disposent, à aider à la recherche d'experts ou natifs, dans la certification d'évaluations. La Taal Unie est disposée à financer des projets spécifiques pour le Néerlandais proposés par la Maison des Langues et à assurer la traduction en néerlandais du site Web.

Un dossier sera également proposé dans le cadre de l'appel à projets Fonds social Européen, avec la collaboration notamment de l'Institut de formation en cours de carrière, afin de financer des formations linguistiques inter réseau des enseignants des cours techniques et de pratique professionnelle de l'enseignement secondaire et supérieur en Province de Liège.

Enfin, le concept de Maison des langues a été exposé au groupe de travail eurégional chargé de mettre en oeuvre la stratégie des langues en Eurégio et y a reçu un écho très favorable.

Lors d'une réunion des différents réseaux d'enseignement et des opérateurs de formation publics en Eurégio le 11 juin 2007 sous la présidence de M. LINDLAR, Président du Gouvernement de Cologne et de la Commission III d'Eurégio, le concept d'un « centre de coordination régional d'apprentissage des langues » a été présenté et, comme vous le dites, l'écho des partenaires potentiels en Eurégio, dont la Communauté germanophone, s'est avéré tout à fait favorable : la mise en oeuvre d'un réseau de Maisons des langues en Eurégio est tout à fait envisageable. Cela faciliterait grandement la recherche de ressources et les échanges linguistiques au sein des régions voisines. Dans cette perspective, le projet Maison des langues a été présenté à la direction de l'équipe technique Interreg à Liège et un dossier va être introduit dans le cadre de l'appel à projet Interreg IV dès que celui-ci paraîtra.

J'enregistre également avec plaisir que votre groupe, M<sup>me</sup> la Conseillère, soutient totalement ce projet. Notre objectif est en effet que tous nos concitoyens, et particulièrement les travailleurs en Province de Liège, aient les compétences langagières nécessaires pour permettre le développement de notre région, tant au plan économique, que social et culturel, aspects indissociables du développement humain. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial.

**Document 06-07/A10 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la rhinotrachéite infestieuse (IBR) maladie virale spécifique aux bovins**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Troisième question d'actualité déposée par M. HAAS. M. HAAS vous avez la parole.

M. HAAS (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. Contrairement à l'exposé de M. CULOT nous a fait, (petit passage en allemand), je fais référence à mon texte.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. HAAS. Je donne la parole à M. le Député provincial MESTREZ pour sa réponse.

M. Julien MESTREZ, Député provincial (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues, Nos troupeaux bovins sont atteints depuis de nombreuses années par une maladie virale de type respiratoire appelée Rhinotrachéite Infectieuse Bovine mieux connue sous le signe IBR.

Elle se caractérise par des troubles respiratoires ("rhume" de la vache) et génitaux (avortements).

Sa principale caractéristique est de rendre l'animal porteur de virus tout en étant cliniquement sain. Le virus pouvant à tout moment redevenir contagieux pour ses congénères.

La lutte est donc assez difficile et chaque éleveur peut, de bonne foi, ne pas être conscient d'une contagion dans son troupeau puisque les signes extérieurs ne sont pas toujours visibles.

Certains pays voisins ont pris des mesures de lutte efficaces mais qui ont pour conséquence de nous obliger à mettre en place des mesures similaires si nous voulons continuer à exporter nos produits carnés.

En 2006, plusieurs conseillers avaient déjà interpellés le député en charge de l'agriculture sur ce sujet.

Celui-ci n'a pas manqué de sensibiliser le Ministre fédéral de la Santé publique afin qu'il inscrive cette maladie très infectieuse dans le champ d'intervention du fonds des maladies animales, permettant ainsi une mise sur pieds d'un projet de lutte national avec intervention financière de celui-ci.

Conformément à la réponse du Ministre du 7 septembre 2006, un programme de lutte a été confié à l'ARSIA avec à la clé, une intervention financière à la vaccination.

Cependant vu les coûts à charge des agriculteurs, cette intervention est nettement insuffisante à notre avis, en regard de la responsabilité ministérielle dans le cadre d'une lutte à l'échelle nationale contre une maladie ayant des retombées économiques négatives pour toute la filière viandeuse.

D'autre part, dès 2005, la Province de Luxembourg avait décidé de financer un programme permettant d'établir une "photo IBR" des exploitations bovines pour estimer le degré d'infection de chaque ferme.

Cette action s'inscrivait dans une vision spécifique et logique d'une politique à l'échelle provinciale; en effet, tout le monde le sait, c'est dans cette province que se trouve le plus grand cheptel bovin du royaume.

En 2006, la Région wallonne a débloqué, sur insistance de la FWA, un budget d'aide à la vaccination sur base volontaire. Cette intervention est programmée pour 5 ans puisque l'UE a fixé la date ultime des cheptels indemnes au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette même année, la Province du Hainaut a dégagé un budget spécifique et complémentaire pour cette vaccination dans les fermes hennuyères.

En mars 2007, des responsables provinciaux de la profession, ont sollicité la Province de Liège pour qu'elle participe au soulagement de la trésorerie de nos exploitations bovines.

Les Services agricoles se sont penchés sur la recherche de solutions complémentaires à la lutte mise en place par le fédéral et la Région wallonne. Quoi de plus normal que la Province de Liège puisse rechercher, avec ses Services, les moyens d'aider les agriculteurs confrontés à une maladie sournoise qui nécessite la mobilisation de toute la profession sous peine d'échec et donc de ne pas rencontrer les exigences de l'Europe en 2012. Après avoir étudié la possibilité de faire réaliser par nos propres agents, les médecins vétérinaires du CIAP, les photos IBR de nos troupeaux, il nous est apparu que, seule, une incitation financière était utile.

Dès lors, notre Collège, a décidé, sur proposition des Services agricoles, de dégager en trois ans, 75.000 euros sur le budget des Services agricoles pour permettre à la Province de Liège de soutenir les agriculteurs ayant entrepris de manière volontaire une action de vaccination.

Cette démarche qui, montre une fois de plus, le niveau professionnel et de responsabilité élevés de nos chefs d'exploitation face à une nouvelle crise, est à encourager.

Nous proposons d'aider à concurrence de 25.000 euros par an les fermes ayant obtenu un statut sanitaire de l'ARSIA. Ces éleveurs en démarche volontaire de vaccination méritent d'être aidés.

Nous espérons ainsi engager toute la profession vers une vaccination systématique, gage de maintien d'un commerce d'exportation après 2012, date buttoir imposée par l'U.E. pour être territoire indemne d'IBR.

Grâce à l'aide de la Chambre provinciale d'agriculture qui s'engage à redistribuer de manière juste et équitable le subside provincial, nous pensons vous proposer une formule originale et efficace de motivation de la profession, obligée, une fois encore de se mobiliser pour passer le cap d'une nouvelle contrainte professionnelle. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député.

#### **VIII.- Discussions et/ou vote des conclusions des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**

##### **Document 06-07/147 : Signature du Protocole d'Actions n°6 entre la Province de Liège et le Gouvernorat de Sousse**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 5 de l'ordre du jour : document 06-07/147. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du Conseil provincial en date du lundi 25 juin 2007. J'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues, je vais donc faire rapport sur le dossier 06-07/147 qui nous est d'abord présenté par M. PETRY, lequel rappelle l'origine du protocole d'actions avec la Province de Sousse. Nous en sommes au sixième projet de protocole qui a été en réalité élaboré dans une réunion de travail à Liège en février 2007. A l'occasion de cette réunion de travail, une évaluation du protocole n°5 a été établie et les premières bases du protocole n°6 d'une durée de trois ans ont été jetées.

Le projet qui nous est soumis cet après-midi devra être notifié à nos collègues de Sousse pour examen et une ratification devrait intervenir lors d'une mission en septembre 2007.

Après cette introduction, un membre du bureau se penche sur le point 6 du protocole qui vise les relations et les initiatives relativement aux jeunes sportifs et ce membre propose en réalité que l'on élargisse les collaborations à la formation de tennis faisant ainsi référence notamment à la formation donnée dans l'un de nos établissements d'enseignement à Herstal.

Proposition formulée, proposition débattue, proposition d'amendement acceptée et il est donc proposé à notre assemblée d'incérer au point 6 du projet du protocole le tennis comme sport complémentaire.

Nous est alors présenté une proposition d'amendement déposée par le chef de groupe Ecolo, laquelle proposition ne vise pas comme telle les axes d'actions mais vise plutôt un certain nombre de réflexions introductives. Et au terme de ce projet d'amendement, il nous est suggéré d'intégrer un paragraphe au terme duquel nous apporterions notre soutien immédiat au parti Tunisie Verte et notre soutien également à l'autorisation de la tenue d'un congrès de la ligue tunisienne des droits de l'homme.

Après avoir précisé la portée de cet amendement, la Présidente nous rappelle un certain nombre de principes : la question ou l'amendement proposé est-il de compétence provinciale ?

Et la Présidente de soumettre à notre réflexion une conclusion qui est « nous ne sommes pas dans la compétence provinciale, nous sommes en réalité peut être entrain de nous immiscer dans la politique intérieure d'un pays tier, inséré un tel passage dans une charte d'amitié ou de collaboration serait donc dépasser les compétences communale, provinciale, régionale, communautaire ou fédérale.

Un échange de vue intervient au terme de celui-ci : trois groupes confirment la volonté de poursuivre les relations avec la Tunisie et partagent l'analyse juridique de la présidente.

L'auteur de l'amendement rappelle que la reconnaissance d'un parti politique dans une charte d'amitié ne pose pas de problème mais ne constitue pas une imission dans la politique intérieure. Rappelons d'ailleurs que le parti vert n'est pas reconnu en Tunisie, c'est pour lui une réalité.

Un député provincial précise que la charte est passée à une province tunisienne et non pas avec l'état tunisien, donc il y a probablement une différence et voilà la problématique.

Un autre de s'interroger quant à savoir si Ecolo a pris des contacts avec des autres partis politiques belges afin d'éventuellement de sensibiliser la Tunisie à la problématique.

De parti à parti, une solution pourrait peut être apportée. L'auteur de l'amendement de nous indiquer qu'une démarche a été entreprise au niveau du parlement européen.

La Présidente soumet alors au vote l'amendement relatif à la reconnaissance du parti Vert et à l'organisation d'une conférence des droits de l'homme. Cet amendement reçoit 2 voix pour, les autres membres votant contre c'est à dire notre voix contre, donc 9 voix contre.

Après le rejet de cet amendement donc le bureau est amené à se prononcer sur le projet de protocole et par 7 voix pour et 3 abstentions, votre bureau vous propose d'adopter le projet de résolution. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Madame BLAISE ?

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente. Nous voici donc appelé à ratifier aujourd'hui le sixième protocole d'actions de coopération avec le gouvernorat de Sousse. Comme par le passé, je cite, ce sixième protocole se concrétisera dans le respect fondamental de tolérance, de liberté, de solidarité et de respect mutuel.

Beau programme que l'on pourrait s'empresse de signer des deux mains si des voix dissonantes ne se faisaient entendre de plus en plus clairement. Celle-ci émanant en outre d'ONG international comme Amnesty, rapporte jour après jour des cas de restriction de liberté d'expressions ou d'associations, des intimidations ou des menaces voire des inculpations allant jusqu'à l'emprisonnement arbitraire, le journaliste, le défenseur des droits de l'homme, d'opposant à la torture, de femmes démocrates et notamment d'écologistes.

Le récent reportage de Sylvie DUCONROY « la dictature est-elle plus belle au soleil » était édifiant à plus d'un titre. Le caractère liberticide du régime mis en place par Ben Aviv il y a 20 ans n'est plus à démontrer et la régression des droits individuels est malheureusement flagrante. Néanmoins, je retiendrai surtout l'appel des démocrates tunisiens interrogés dans ce reportage qui demandaient aux diplomates étrangères de soutenir publiquement des démocrates inquiétés, notamment l'avocat Mohammed Abou emprisonné et de cautionner les futures relations avec leur pays à la mise en oeuvre de mesures claires, de déblocages des fonds et d'arrêts d'harcèlement en tout genre.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- M<sup>me</sup> la Conseillère, je sais, vous faites votre intervention. Mais je pense que vous êtes à côté justement du domaine provincial.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Non, pas du tout.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Vous êtes à côté du domaine provincial. Le bureau a rejeté votre amendement qui contenait ce que vous êtes en train d'expliquer à la tribune, je vous demande s'il vous plaît de rester dans le domaine provincial. Nous vous avons bien expliqué que la Province, si elle entretenait des chartes d'amitié et si elle signait des protocoles d'accord avec la Tunisie et son gouvernement pas avec le pays et ce n'est pas en laissant les gens croupirent sur leurs rochers à eux tout seul que nous allons arranger les choses.

M<sup>me</sup> FRENAY (de son banc).- C'est incroyable !

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Je continue ?

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Non, je ne vous donne pas la parole. Votre amendement a été rejeté par le bureau estimant que ce n'était pas de compétences provinciales.

M<sup>me</sup> RUIZ (de son banc).- Nous sommes dans une enceinte démocratique.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Chaque fois que nous allons en commission, que nous allons en bureau, chaque fois que nous rejetons quelque chose qui a été voté, vous revenez à la tribune avec la même chose. C'est chaque fois comme cela.

M. BECKERS (de son banc).- Dans le protocole, c'est mis clairement.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Non, M<sup>me</sup> BLAISE, vous n'avez plus la parole. C'est peut être de la dictature mais je ne vous donne plus la parole.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Vous n'avez pas le droit.

M. LACROIX (de son banc).- Apportez du neuf !

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Vous devez vous référer au contenu de la charte. Vous n'aurez plus la parole, le point a été retiré et je m'en tiens à ce que je dis. Je vous retire la parole.

M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Je continue mon texte.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Madame, vous n'avez plus droit à la parole, je vous le répète.

(discussion dans la salle et le groupe Ecolo quitte la séance).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Quelqu'un désire-t-il intervenir sur le contenu de la charte ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/148 : Modifications de structure dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice au 1<sup>er</sup> septembre 2007**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 6 de l'ordre du jour : document 06-07/148. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission en date du mardi 3 juillet 2007. J'invite le rapporteur M. DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions.

M. DEFAYS, rapporteur (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues, votre sixième commission s'est réunie le mardi 3 juillet 2007 afin d'examiner le point 06-07/148 – modifications de structure dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Deux questions ont été posées :

1. concerne l'IPES de Hesbaye 3<sup>ème</sup> degré TQ, 7<sup>ème</sup> TQ, animateurs-animatrices socio sportifs ou sportives, concernant les termes (à titre conservatoire). Une commissaire demandait une explication concernant ces termes. Il lui a été répondu que le terme à titre conservatoire est noté dans cette résolution parce que l'ouverture de cette section tient à l'inscription d'un élève pour assurer la population scolaire et assurer donc l'ouverture de cette section.
2. concerne l'École polytechnique de Herstal, 3<sup>ème</sup> degré P, 7<sup>ème</sup> année B, complément en rénovation et restauration en bâtiment, organisation en plein exercice et en alternance, une question est posée pour voir si dans les programmes de cette section se trouve l'éco-rénovation. Il lui est répondu que, il n'est pas prévu à titre expressément l'éco-rénovation bien que l'on pourrait suggérer de l'intégrer à ces programmes et la commissaire pose la question, fait état d'une expérience personnelle, concernant la construction d'une maison en argile.

Sur base de quoi, votre commission vous propose par 9 voix et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport du Collège provincial et relatif aux modifications de structure dans l'enseignement secondaire provincial de plein exercice au 1<sup>er</sup> septembre 2007. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DEFAYS. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 06-07/149 : Promotion sociale – propositions de création de sections et d'unités de formation de régime I**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 7 de l'ordre du jour : document 06-07/149. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission en date du 3 juillet 2007. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> Isabelle ALBERT à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> ALBERT, rapporteur (à la tribune).- Merci M<sup>me</sup> la Présidente, Chers Collègues, ce dossier n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque. La représentante du groupe Ecolo pose cependant une question annexe à ce dossier.

Concernant le nouveau décret « directeur » de la Communauté française, la Province va-t-elle organiser des formations visées par ce décret ?

Il lui est répondu que cela relève du département « formation » mais que vraisemblablement des formations concernant l'axe spécifique au pouvoir organisateur seront organisées. Tout cela reste encore à

déterminer puisque l'ensemble des textes ne sont pas encore connus et que des informations doivent encore nous parvenir de la Communauté française.

La sixième commission vous propose donc par 9 voix pour et 4 abstentions de marquer votre accord sur ladite proposition. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/152 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant et règlement fixant la composition et le financement des Secrétariats des membres du Collège provincial et du Greffier provincial**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 8 de l'ordre du jour : document 06-07/152. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission du 4 juillet 2007. J'invite le rapporteur M. ARIMONT à nous en faire connaître les conclusions.

M. ARIMONT, rapporteur (à la tribune).- Madame la Présidente, Madame la Greffière provinciale, Chers Collègues, en ce mercredi 4 juillet 2007, votre septième commission s'est réunie afin d'examiner le document 06-7/152 relatif aux modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant et règlement fixant la composition et le financement des secrétariats des membres du Collège provincial et du Greffier provincial.

Un commissaire Ecolo a posé la question si ce règlement était la mise en forme d'une situation déjà existante ou s'il apportait des modifications. Le Député provincial lui a répondu que les émoluments de certaines catégories du personnel ainsi que le nombre du personnel seront augmentés. Cependant, ce règlement a été élaboré suite à une étude comparative des secrétariats au niveau fédéral, régional, provincial et de certaines villes qui démontre que le présent tableau et les alignements réalisés se situent à la moyenne du nombre du personnel et des émoluments des secrétariats comparables dans les autres institutions.

Ce même commissaire voulait savoir si le personnel de ces secrétariats travaille à temps plein ou si des détachements à temps partiel étaient possibles. Le Député provincial a répondu que les chargés de mission ne sont pas détachés à temps plein.

Un autre commissaire faisait remarquer qu'un règlement semblable adopté à la Province du Hainaut a été annulé par le Ministre Courard. Le Député provincial pouvait dissiper la crainte du commissaire en lui affirmant que le règlement annulé prévoyait des émoluments supérieurs et un nombre de personnel plus important que stipulé dans le présent règlement.

La septième commission s'est ralliée à la proposition du collège provincial par 8 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. ARIMONT. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

#### **Document 06-07/153 : Mise en non-valeurs de créances dues à divers établissements provinciaux**

(Voir rapport).

#### **Document 06-07/154 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- A la demande des membres de la septième commission, les points 9 et 10 de l'ordre du jour ont été regroupés donc le document 06-07/153 et 06-07/154. Ces documents ont été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 4 juillet 2007.

J'invite le rapporteur M. Jean-Marc BRABANTS à nous en faire connaître les conclusions.

M. BRABANTS, rapporteur (à la tribune).- J'aborderai d'abord le dossier 153. Suite à la réunion du 4 juillet, la septième commission vous propose d'autoriser les receveurs spéciaux des recettes des différents établissements provinciaux, à porter en non-valeurs, dans les comptes de gestion à établir pour 2007, 17 créances restant à recouvrer et représentant un montant total de 8.819,11 euros. Il faut noter que pour chacune de ces créances, les différentes tentatives de récupération n'ont donné aucun résultat. Les commissaires n'ont émis aucune remarque, ni question.

La septième commission s'est ralliée par 8 voix pour et 4 abstentions à la proposition du Collège provincial.

En ce qui concerne le dossier 154. Dans le cadre de sa réunion du 4 juillet, la septième commission vous propose d'autoriser le receveur spécial des recettes de la Bibliothèque du Service des Affaires

culturelles de la Province de Liège à porter en non-valeurs, dans son compte de gestion à établir pour 2007, 34 créances représentant un montant total de 1.438,25 euros qui restaient à recouvrir et relatives aux années 2005 et 2006.

Il faut relever que pour chacune de ces créances, diverses tentatives de récupération ont été entreprises mais n'ont donné aucun résultat. Les commissaires n'ont émis aucune remarque, ni question.

La septième commission s'est ralliée par 8 voix pour et 4 abstentions à la proposition du collège provincial. Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions mais séparément. Pour les premières conclusions:

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Pour les deuxièmes conclusions :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? M. POUSSART.

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/155 : Désignation d'un comptable des matières au Service des Affaires Culturelles**

(Voir rapport).

**Document 06-07/156 : Désignation d'un comptable des matières au Service des Expositions**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- A la demande des membres de la septième commission, les points 11 et 12 de l'ordre du jour ont été regroupés également, c'est à dire le document 06-07/155 et le document 06-07/156. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. M<sup>me</sup> BLAISE étant absente, est-ce quelqu'un sait venir faire le rapport de la commission ? Monsieur SOBRY ?

M. SOBRY, rapporteur à la place de M<sup>me</sup> BLAISE (à la tribune).- Madame la Présidente, Chers Collègues, c'est sans observation que la septième commission vous propose par 7 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous votons séparément aussi. Pour le document 06-07/155 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 06-07/156 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/158 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial non enseignant et à divers règlements provinciaux (convention 2003-2004).**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 13 de l'ordre du jour : document 06-07/158. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 4 juillet 2007.

J'invite le rapporteur M. Roger SOBRY à nous en faire connaître les conclusions.

M. SOBRY, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, un commissaire s'est inquiété du fait de savoir si on avait mesuré l'impact budgétaire des mesures proposées et il lui a été répondu qu'il s'agissait en fait d'une simple traduction dans les textes de la pratique courante telle qu'elle existait et que en toute hypothèse les mesures qui étaient proposées dans ces textes avaient une incidence tout à fait marginale sur le plan financier. Dans la mesure où la Province privilégie plutôt la récupération que les heures supplémentaires, dans la mesure où les heures du samedi sont payées normalement et dans la mesure où elles se situent dans le cadre d'un horaire de travail normal. En matière de travaux insalubres et de transports domicile-lieu de travail, c'est un effet tout à fait accessoire. C'est donc une traduction de l'existant et il est précisé d'autre part par le Député provincial que la délibération qui est soumise à votre Conseil a reçu l'approbation du comité de négociation et qu'on a un protocole signé.

Il est aussi précisé qu'une modification est intervenue dans l'annexe 8 en matière d'allocations de fin d'année. L'article 1<sup>er</sup> prévoyait que l'autorité provinciale «peut prévoir l'octroi d'une allocation de fin d'année». Le texte modifié devient : «l'autorité provinciale prévoit l'octroi d'une allocation de fin d'année».

C'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre septième commission vous propose d'accepter la proposition de résolution.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. SOBRY. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

J'attire quand même votre attention que, les chefs de groupe en tout cas, qui sont restés en séance, que nous devons avoir le quorum pour pouvoir continuer nos travaux. Je demanderai à la majorité en tout cas de ne pas sortir intempestivement puisque nous devons être en nombre pour siéger. Je ne voudrais pas parce que le groupe Ecolo est sorti de mauvaise humeur que nous ne puissions pas examiner les points qui restent à l'ordre du jour.

Monsieur DRION, je vous écoute ?

M. DRION (de son banc).- Vous souhaitez que l'on reste en séance ou que l'on sorte.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Non, bien sûr. Vous devez rester. J'attire simplement l'attention des membres de la majorité.

#### **Document 06-07/160 : Budget 2007 – 2<sup>ème</sup> série de modifications**

(Voir rapport).

#### **Document 06-07/161 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires – 2<sup>ème</sup> série**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Ces deux points ont été regroupés également à la demande des membres de la septième commission – document 06-07/160 et document 06-07/161. J'invite le rapporteur M. DRION à nous en faire connaître les conclusions.

M. DRION, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, je ne vais donc pas aller trop rapidement pour que nous puissions voir dans vingt minutes, quand j'aurai terminé mon rapport, où nous en sommes.

Je suis donc chargé de vous faire rapport d'abord sur le dossier 06-07/160 – 2<sup>ème</sup> série de modifications budgétaires 2007.

Après la présentation traditionnelle par le Président de la commission, trois questions sont posées :

1. Vise le budget ordinaire et plus particulièrement l'article 700/742/710 relatif aux cautions pour les manuels scolaires. Le conseiller de s'interroger quant à la portée de l'inscription de cet article budgétaire que l'on retrouve tant en recettes qu'en dépenses. La réponse lui est donnée. Ce n'est que la suite d'une modification budgétaire de mars 2007. C'est la mise en oeuvre concrète du processus de prêts de manuels scolaires.
2. Question du même conseiller. Elle concerne toujours le budget ordinaire et vise les frais de fonctionnement des bâtiments. Il observe que ces frais de fonctionnement sont en hausse à chaque article budgétaire y relatif et donc il souhaite connaître les éléments qui en compte pour fonder cette majoration. Réponse lui est donnée. Globalement, les coûts de l'énergie et du mazout en particulier sont en hausse. Une provision pour ce surcoût était prévue en un autre article budgétaire, cet article est réduit à concurrence de l'augmentation des articles budgétaires cités par le Conseiller.
3. Question de réflexion. Elle vise la page 20 de la proposition de modifications budgétaires. Le conseiller constate que le boni au budget ordinaire est aujourd'hui ramené à environ 444.000 Euros, alors que le solde précédent était de l'ordre de 950.000 Euros. Faut-il ou non s'inquiéter de cette situation ? Réponse donnée : en juin, c'est pour reprendre la formule un grand classique de voir le boni se réduire. Il n'y a pas de risque mais il faut, dit le Député provincial, rester prudent et donc maintenir une fiscalité raisonnable pour éviter une situation alarmante mais lors des prochaines modifications budgétaires, nous devrions revoir ce boni augmenté dans la mesure où de nouvelles données seront connues tel que le résultat du compte provincial.

Après cet échange, votre septième commission a été amenée à se prononcer et par 7 voix pour et 4 abstentions, elle nous propose d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

Dans la foulée, je vous fais rapport sur le dossier 06-07/161 relatif aux emprunts de couverture des dépenses extraordinaires – 2<sup>ème</sup> série. Il n'y a pas de questions. Donc, votre septième commission vous propose par 7 voix pour et 4 abstentions d'adopter le projet de résolution annexé au rapport.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. DRION. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Document 06-07/160 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 06-07/161 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/162 : Proposition d'un membre du Conseil provincial visant à la mise sur pied de diverses mesures, afin d'encourager une mobilité plus respectueuse de l'environnement**

(voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 16 de l'ordre du jour : document 06-07/162. Cette proposition a été retirée par le groupe CDH lors de la réunion conjointe des Huitième et Neuvième commissions.

**Document 06-07/163 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative au dépistage du glaucome**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Point 17 de l'ordre du jour : document 06-07/163. Je demande à M<sup>me</sup> Rim Ben ACHOUR si elle désire relire sa question. Non !

J'invite alors M. le Député provincial Georges PIRE à nous soumettre la réponse du Collège provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, je me réjouis de la question posée par notre Collègue sur le dépistage du glaucome.

Le Collège provincial porte une attention toute particulière à tous les problèmes de santé qui touche sa population.

En matière de santé publique, le thème du glaucome nous préoccupe tout particulièrement.

Le glaucome est une maladie du nerf optique, grave et méconnue, liée le plus souvent à une augmentation anormale de la tension à l'intérieur de l'oeil.

Cette maladie peut entraîner une altération progressive de la vision et cela sans aucune douleur ni aucun signe avant-coureur. A un stade ultime, cette maladie du nerf optique provoque une cécité.

(le groupe CDH-CSP quitte la séance).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Suspens la séance et va s'expliquer avec le chef de groupe CDH.

(suspension de séance à 17H25).

(explication de la Présidente sur le départ du groupe CDH-CSP).

(reprise de la séance à 18H50).

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- C'est bien, vous êtes restés, vous saurez tout sur le glaucome.

Le glaucome est donc une maladie sournoise. Pendant longtemps, l'acuité visuelle (vision faciale et perception des couleurs) n'est pas altérée. Le patient a donc l'impression de bien voir. Lorsque le champ visuel se rétrécit, la maladie est déjà bien installée, à un stade avancé.

Lorsque le glaucome est dépisté de manière précoce, l'évolution de la maladie peut être contrôlée et stabilisée. Différents traitements appropriés seront proposés au patient afin de faire baisser la pression intra-oculaire.

A partir de 40 ans, il est important de faire un bilan ophtalmologique pour détecter la maladie.

Le glaucome touche 67 millions de personnes dans le monde. Au niveau mondial, le glaucome est pointé comme responsable auprès de 6,7 millions de personnes aveugles.

En Belgique, 1,5% de la population est atteinte de glaucome, soit 150.000 personnes. Autant de belge souffrirait de cette maladie, tout en l'ignorant.

Aussi, Liège Province Santé s'est penché sur ce thème de santé depuis plusieurs années.

Le 11 octobre 2004, Liège Province Santé organisait une séance d'information « tout public » en la salle du Barbou sur le thème « Le droit à la vue – vision 2020 ». Cette manifestation a rencontré un très grand succès.

En novembre 2004, la Province de Liège mettait sur pied une Journée de dépistage des troubles de la vue et plus spécifiquement du glaucome dans le cadre du Projet « Liège Province Santé » de l'OMS afin de poursuivre les objectifs de prévention de l'OMS intitulés « Vision 2020 ».

Le public s'est présenté massivement à ce dépistage proposé aux personnes âgées de 40 ans et plus, le 30 novembre au Palais provincial (plus de 120 personnes étaient inscrites à cette journée).

Le succès fut tel que j'ai proposé de renouveler cette opération de dépistage du glaucome, offert gratuitement à la population.

Ainsi, deux journées consécutives de dépistage ont été programmées ces 6 et 7 juin 2007 au Palais provincial.

Une fois de plus, le public a répondu positivement à cette invitation puisque 246 personnes se sont présentées au dépistage du glaucome pendant ces deux journées.

Pour ces manifestations, je souhaite souligner la collaboration d'éminents spécialistes tels que le Professeur Philippe BETZ, ophtalmologue et directeur médical de l'ASBL « La Lumière » ainsi que le docteur

Degueudre, ophtalmologue qui encadrés par une équipe technique, assurent la rigueur nécessaire à ce dépistage.

Parallèlement, j'ai chargé mes services de prendre les contacts auprès de notre Université, et notamment auprès du service du Professeur J.Marie RAKIC, Chef de service d'ophtalmologie au CHU de Liège, afin de m'informer sur les possibilités de mener un dépistage systématique du glaucome.

Les ophtalmologues du CHU me confirment l'importance de cette maladie auprès de notre population ainsi que l'importance de la prévention.

Le dépistage du glaucome peut être effectué de manière simple et indolore au moyen d'appareils spécifiques (mesure de la pression intra-oculaire, examen du fond de l'oeil et du champ visuel).

Ces tests techniques doivent être posés par du personnel médical, à savoir les ophtalmologues. Ces examens sont interprétés par des médecins, seul capables de poser in fine un diagnostic fiable en fonction de l'anamnèse de chaque patient (antécédents familiaux, âge, facteurs de risque,...) et le cas échéant, instaurer un traitement adéquat.

La Province de Liège ne souhaite donc pas mener de manière systématique des tests de dépistage qui constitueraient une concurrence virulente vis-à-vis des ophtalmologues (et en partie vis-à-vis des opticiens).

Par contre, la Province de Liège continuera à organiser des campagnes ponctuelles de dépistage du glaucome, à l'instar des journées thématiques des 6 et 7 juin derniers. Je vous remercie pour votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député. Je pense qu'à la demande de l'assemblée, nous allons d'abord procéder au vote à huis-clos avant de continuer le reste de nos travaux. En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis-clos.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis-clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que MM. les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis-clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la Salle.

Mesdames les sténo dactylographes, excusez ce changement d'ordre. Dès que le huis-clos sera terminé, vous pourrez à nouveau nous rejoindre pour la suite des travaux. Merci.

(Séance à huis-clos).

(Après la séance à huis-clos, reprise des travaux).

**Document 06-07/150 : Règlement organique de la Haute Ecole de la Province de Liège**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- 1<sup>er</sup> point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/150. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième commission en date du mardi 3 juillet 2007. J'invite le rapporteur M. Fabian CULOT à nous en faire connaître les conclusions. J'espère qu'il sera beaucoup plus court que tout à l'heure.

M. CULOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente. Votre sixième commission s'est réunie ce mardi 3 juillet 2007, et a examiné le point relatif au règlement organique de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Un commissaire a relevé que seul un conseil de catégorie était créé par ce règlement, et non un conseil de département, comme le permet pourtant, sans toutefois l'obliger, le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles.

Le représentant de l'administration a indiqué que c'est bien parce que ce décret n'imposait pas la création d'un conseil de département que ce conseil n'a, pour l'instant, pas été créé. La situation sera réévaluée ultérieurement. Votre sixième commission a approuvé et vous propose d'approuver ce point par 9 voix pour et 4 abstentions. Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/165 : Services provinciaux : marché de services – mode de passation et conditions de marché en vue de la mise en conformité des équipements de travail des établissements provinciaux d'enseignement technique**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- 2<sup>ème</sup> point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/165. Ce document a été soumis à l'examen de la septième commission en date du mercredi 4 juillet 2007. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> FIRQUET à nous en faire connaître les conclusions.

M<sup>me</sup> FIRQUET, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, ce dossier n'a suscité aucune question ni remarque donc c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre septième commission a approuvé ce 2<sup>ème</sup> point complémentaire.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M<sup>me</sup> FIRQUET. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir rapport officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/166 : Services provinciaux : marché de travaux – mode de passation et conditions de marché pour le remplacement de châssis de fenêtres au Service des Affaires Culturelles – 2<sup>ème</sup> phase : façade rue des Croisiers**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- 3<sup>ème</sup> point complémentaire à l'ordre du jour. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième commission en date du mercredi 4 juillet 2007. J'invite le rapporteur M. ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Comme M. ERNST est absent, qui désire prendre la parole ? Monsieur NIVARD ? Je vous en prie M. le Conseiller.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Madame la Présidente, Chers Collègues, une question, toujours la même sur l'audit énergétique. Réponse du député provincial et c'est par 7 voix pour et 4 abstentions que votre huitième commission a approuvé ce 3<sup>ème</sup> point complémentaire.

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**Document 06-07/164 : Octroi du titre honorifique de député permanent à M. Olivier HAMAL**

(Voir rapport).

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- 4<sup>ème</sup> point complémentaire à l'ordre du jour : document 06-07/164. Ce document a été soumis à l'examen du bureau du conseil de ce jour. J'invite le rapporteur M<sup>me</sup> RUIZ à nous en faire connaître les conclusions. Comme M<sup>me</sup> RUIZ est absente. Je peux vous dire que ça n'a pas posé de problème si ce n'est que le fait que c'est bien député permanent et non pas député provincial. J'ouvre alors la discussion générale. Qui souhaite intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du bureau.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

**IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2007, je le déclare approuvé.

**X.- Clôture de la réunion**

M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.- Je déclare la séance close. Et je vous souhaite à tous de passer de très bonnes vacances.

- La réunion est levée à 18H10'.

La prochaine séance aura lieu le 20 septembre 2007 à 15h.